

PLU élaboré et approuvé le 21 décembre 2006  
Modification n°1 approuvée le 20 décembre 2012  
Révision simplifiée n°1 & n°2 approuvées le 20 décembre 2012  
Mise à jour n°1 arrêtée le 21 février 2017  
Mise en compatibilité par DP approuvée le 29 mai 2017  
Mise à jour n°2 arrêtée le 16 août 2017  
Mise à jour n°3 arrêtée le 9 août 2017  
Modification n°2 approuvée le 25 juin 2018



## Plan Local d'Urbanisme Sotteville-lès-Rouen

### ANNEXE D10 : FICHES D'ESPACES PAYSAGERS, ECOLOGIQUES, DE BIODIVERSITE, DE BOISEMENTS, DE NATURE EN VILLE A PROTEGER

**Les protections édictées au titre des articles du code de l'urbanisme sont les suivantes:**

- L. 151-19 relatifs à la préservation des éléments de paysage, espaces publics ou sites à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural ;
- L. 151-20 relatif à la préservation de la qualité des boisements et espaces verts dans les secteurs bâtis des zones urbaines;
- L. 151-22 relatif au maintien de la biodiversité et de la nature en ville par l'instauration de surfaces non imperméabilisables ou éco aménageables;
- L.151-23 relatif à la préservation des continuités écologiques, des espaces boisés ou des terrains cultivés.

## INTRODUCTION

L'article L. 151-19 du code de l'urbanisme permet au Plan Local d'Urbanisme « d'identifier et localiser les éléments de paysage et de délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir les prescriptions de nature à assurer leur préservation.

Également, les dispositions de l'article L.151-22 permettent de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville en imposant une part de surface non imperméabilisables ou éco-aménageables.

Par ailleurs, certains éléments de paysage, sites, terrains cultivés ou espaces vierges peuvent faire l'objet d'une protection pour des motifs d'ordre écologique ou pour assurer le maintien des continuités écologiques (L.151-23 du Code de l'Urbanisme).

Les espaces paysagers à protéger sont présentés à travers des fiches numérotées et répertoriées selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Une analyse de terrain, tant sur l'espace public que privé, réalisée par Monsieur Jean-Christophe ABE-GOULIER, Architecte Paysagiste du CAUE 76, a permis de recenser ces espaces et de contribuer au processus de leur caractérisation et de leur qualification paysagère, environnementale et patrimoniale. Les différents critères d'analyse de ces espaces sont présentés ci-après :

### Les critères quantitatifs suivants :

- Nom et forme l'espace, surfaces métrées de l'espaces,
- Statut foncier de l'espace (public ou privé),
- Typologie de l'espace auquel il appartient (places, places-jardins, avenues, rues, boulevards, esplanades, perspectives, mails, cours, compositions liée à un monument, bosquets ou bois, arbres signal, mise en scène et apparat, ronds-points paysagers, portes végétales, accotements, promenades, allées, pelouses et tapis verts, quais et berges, canaux et ruisseaux,...),
- Situation dans la ville, par rapport au milieu urbain environnant,
- Qualité des limites, des transitions ou des interfaces entre les espaces (interface des espaces publics entre eux, et avec l'espace privé),
- Nombre de sujets végétaux présents (en particulier pour les alignements), et essences végétales présentes,
- Structuration de l'espace selon l'étagement de la végétation,

### Les critères qualitatifs et subjectifs suivants :

- L'espace public ou privé présente-t-il des qualités de composition faisant référence à l'histoire de l'art des jardins, ou à un courant de pensée la ville et son urbanisme ?
- L'espace a-t-il donc une dimension historique, trame ancienne de la ville, trace d'un parc ou jardin...
- L'espace public souligne-t-il un plan de composition urbain remarquable dans la ville ? Souligne-t-il la trame viaire ?
- L'espace public contribue-t-il à la traduction d'un urbanisme végétal (armatures spatiales et végétales structurelles pour la ville) ?
- Les essences végétales présentes appartiennent t'elles à un cortège floristique remarquable (espèces végétales « nobles », rares, historiquement marquées, ...),
- Les évènements majeurs liés à la phénologie des végétaux (feuillages, floraisons, fructifications, couleurs automnales...) sont-ils remarquables ? Les caractéristiques sensibles et les qualités paysagères de ces espaces seront également mises en avant : modes d'organisation de l'espace, ambiances, qualités spatiales, structure.

Ainsi, les protections de la présente annexe sont édictées par type d'espaces conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et notamment :

I - L.151- 19 CU : LES ELEMENTS DE PAYSAGE, ESPACES OU IMMEUBLES À VALORISER ET PROTEGER POUR DES MOTIFS CULTURELS HISTORIQUES OU ARCHITECTURAL

II - L.151-23 CU : LES ESPACES PAYSAGERS ET SITES POUR DES MOTIFS ECOLOGIQUES

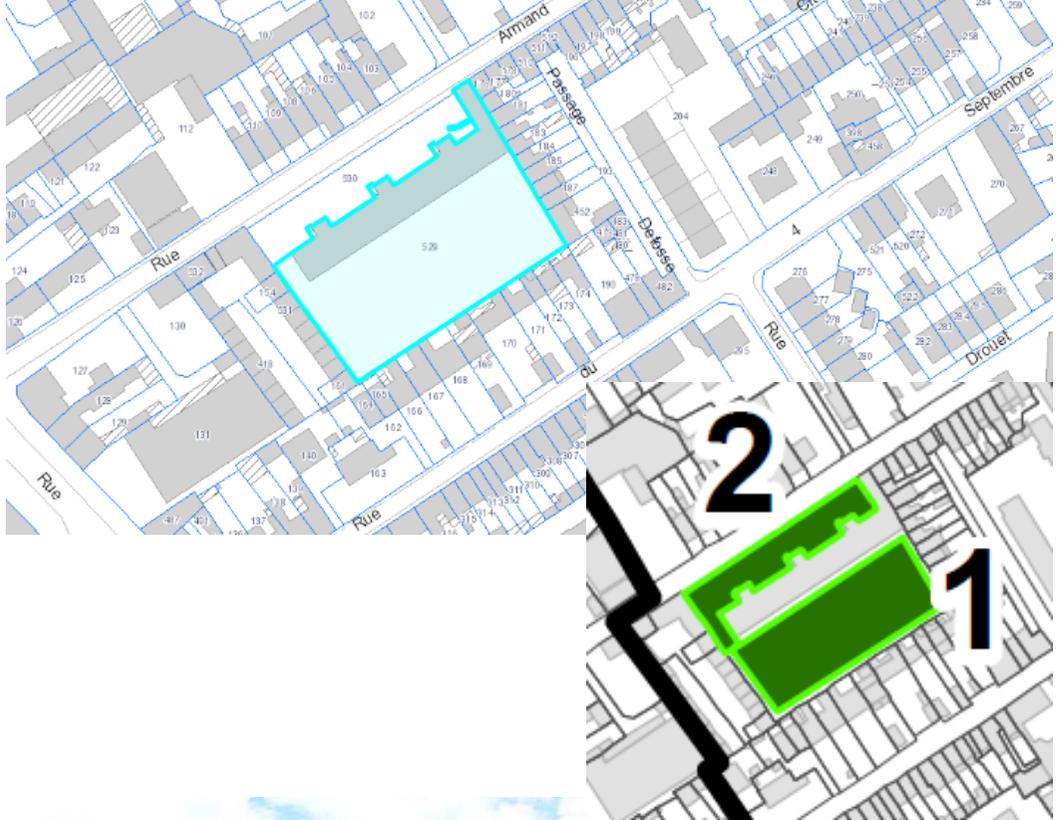
III - L.151-22 CU : LES ESPACES NON IMPERMEABILISABLES OU ECO AMENAGEABLES NECESSAIRE AU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE ET DE LA NATURE EN VILLE

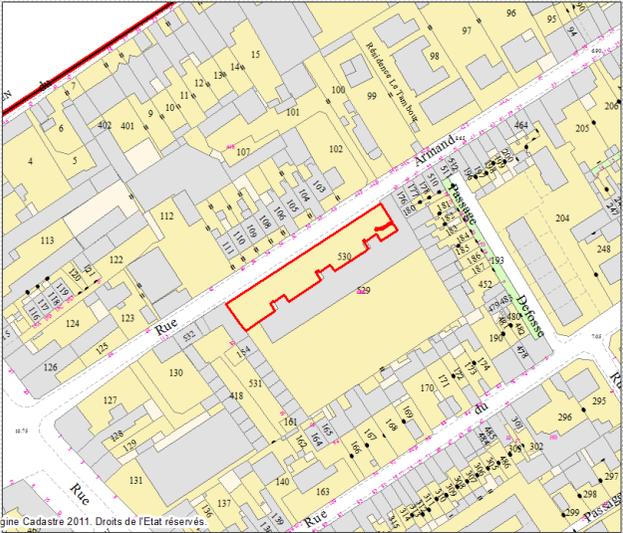
IV - L.151-20 CU : LES BOISEMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS DES DOMAINES ANTERIEURS AU 20EME SIECLE

<b>I L.151-22 CU</b>	<b>II L.151-23 CU</b>	<b>III L.151-20 CU</b>	<b>IV L.151-19 CU</b>
<b>Fiche N°2</b> N°62 Rue Armand Barbès Parcelle AI 530	<b>Fiche N°6</b> Rue Camille Saint Saens Place publique	<b>Fiche N°3</b> N°48 Rue Laboureur Parcelle AC 360	<b>Fiche N°1</b> 63-65-67 Rue Armand Barbès Parcelle AI 529
<b>Fiche N°4</b> N°1 Rue du Docteur Gallouen Parcelle BC 492	<b>Fiche N°8</b> Rue Maurice Ravel Place publique	<b>Fiche N°15</b> Rue Victor Hugo Parcelle ZL 283	<b>Fiche N°17</b> N°76 Avenue du 14 Juillet Stade Jean Adret - Parcelle BI 76
<b>Fiche N°5</b> N°1 Rue du Docteur Calmette Place Publique	<b>Fiche N°10</b> Rue Jules Guesde Parcelle BC 459		<b>Fiche N°18</b> N°173 Avenue du 14 Juillet Cimetière – Parcelle BE 73
<b>Fiche N°7</b> Rue Guy Moquet et Jules Massenet Square public	<b>Fiche N°11</b> N°3 Rue Marion Parcelle XA 504		
<b>Fiche N°9</b> Rue Charles Gounot Square public			
<b>Fiche N°13</b> Rue Adrien Ennebault Place Georges Courteille et AX 49			
<b>Fiche N°14</b> Rue Pierre et Marie Curie Place publique P. et M. Curie			
<b>Fiche N°16</b> Rue Célestin Dubois Square Mendès France – AN 401			
<b>Fiche N°12</b> 41 Bvd Industriel – Chemin du Halage Parcelle AT 165 en partie			

- Zonage
- Espace paysager à protéger



<b>N</b>	<b>ADRESSE – REFERENCE CADASTRALE - LOCALISATION</b>	<b>I - L.151- 19 CU</b>
<b>1</b>	<b>N° 63-65-67 Rue Armand Barbès – Parcelle AI 529</b>	<b>ELEMENTS DE PAYSAGE, ESPACES OU IMMEUBLES À VALORISER ET PROTEGER POUR DES MOTIFS CULTUREL HISTORIQUE OU ARCHITECTURAL</b>
 		<p><b>Présentation de l'espace :</b></p> <p>Espace vert, de forme rectangulaire, situé à l'arrière d'un bâtiment d'habitat collectif géré par le bailleur social LOGEO SEINE ESTUAIRE. Il est occupé par une voie de desserte aux garages couverts en rez-de-chaussée.</p> <p>Une aire de stationnements transversale en enrobé est localisé en amont de l'espace vert. Ce dernier se caractérise par une longue bande de pelouse, entouré de murs de ceinture, et animé de quelques arbres épars.</p> <p><b>Justifications de la protection :</b></p> <p>Cet espace vert contribue pleinement à l'ambiance paysagère autour du bâtiment. La présence d'une trame arborée haute est ici significative, d'autant que la couverture végétale se résume globalement à une grande pelouse.</p> <p>Deux érables planes, dont une variété panachée, un jeune érable negundo, un prunus pissardii, étalent leurs frondaisons au-dessus de cette pelouse. Quelques buissons (deux ifs et un houx) viennent aussi marquer l'espace.</p> <p>La qualité des murs qui clôturent cet espace sont relativement remarquables et contribuent à donner une qualité paysagère exceptionnelle à cet espace. Il s'agit de murs de pierres calcaires avec joints à la chaux, marqués par un rythme régulier de chainages en briques. Ce sont soit les murs de clôture des fonds de parcelles des maisons riveraines qui s'alignent en retrait de cet espace, soit les dos de certains bâtiments d'habitation qui viennent s'aligner en limite de mitoyenneté.</p> <p>Les potentialités de valorisation paysagère de cet espace existent, en particulier afin de permettre sa réappropriation par les habitants de l'immeuble.</p> <p>Le couvert végétal du sol, constitué par des pelouses, est intéressant pour les aspects environnementaux qu'il peut jouer.</p> <p><b>Préconisations d'entretien :</b></p> <p>Il est préconisé un arrêt des désherbages chimiques entre la bordure béton qui dessine l'aire de stationnement et l'emplacement du grillage de clôture en avant du tapis vert.</p> <p>Les potentialités de valorisation paysagère de cet espace existent, malgré la présence qu'un canisite vient altérer la continuité du ruban engazonné.</p>

N	<b>ADRESSE – REFERENCE CADASTRALE - LOCALISATION</b>	<b>III - L.151-22 CU</b>
2	<b>62 Rue Armand Barbès - Parcelle AI 530</b>	<b>ESPACES NON IMPERMEABILISABLES OU ECO AMENAGEABLES NECESSAIRE AU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE ET DE LA NATURE EN VILLE</b>
 		<p><b>Présentation de l'espace :</b></p> <p>Espace vert, de forme rectangulaire, situé à l'avant d'un bâtiment d'habitat collectif géré par le bailleur social LOGEO SEINE ESTUAIRE. L'espace long et étroit est occupé par un trottoir côté rue, une bande enherbée plantée d'arbres et une allée piétonne filant au pied du bâtiment, servant de seuil aux trois entrées vers l'intérieur du bâtiment.</p> <p>La longue bande de pelouse est soulignée par deux rangs d'arbres. Dans un profil de rue très étroite, cet espace assure une extension de l'espace public et une ponctuation verte, arborée au milieu de son parcours.</p> <p><b>Justifications de la protection :</b></p> <p>Cet espace vert contribue pleinement à l'ambiance paysagère à l'entrée du bâtiment. La présence d'une trame arborée haute est ici significative. Elle crée un premier plan au bâtiment et un filtre visuel, isolant un peu de la rue. L'effet de signal créé sur la rue est intéressant d'un point de vue paysager.</p> <p>L'espace est constitué d'un alignement de tilleuls plantés sur deux rangs, soit 30 sujets plantés au total. Ces arbres ont bénéficié de modalités de gestion et de taille aboutissant à la formation d'arbres en « tête de chat », ce qui est une forme ancienne de formation des arbres, reconnue dans les savoir-faire traditionnels des jardiniers. Les arbres se développent de ce fait en rideau continue et homogène le long du bâtiment.</p> <p>Les potentialités d'une meilleure valorisation paysagère de cet espace existent, malgré la présence d'un canisite vient altérer la continuité du ruban engazonné. Ce couvert végétal du sol est pourtant intéressant pour les aspects environnementaux qu'il peut jouer.</p>
		<p><b>Préconisations d'entretien :</b></p> <p>Le maintien des têtes de chat doit être préconisé ; aucune ablation par tronçonnage de ces parties des branches charpentières ne doit être opérée, cette action supprimant dans ces têtes de chat des réservoirs de sève pour assurer le développement de l'arbre.</p>

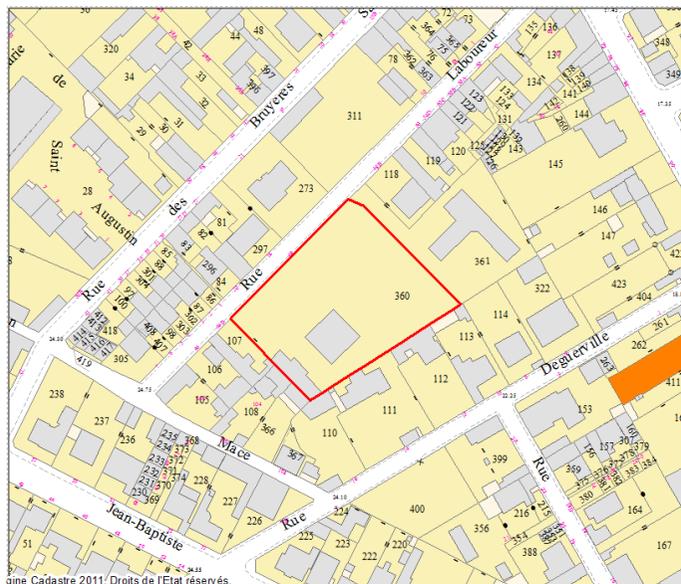
N

## ADRESSE – REFERENCE CADASTRALE - LOCALISATION

3

N°48 Rue Laboureur - Parcelle AC 360

## IV - L.151-20 CU

BOISEMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS DES DOMAINES  
ANTERIEURS AU 20 EME SIECLE**Présentation de l'espace :**

Propriété privée remarquable par son style architectural, constituée d'une maison bourgeoise, et d'un beau parc arboré à valeur patrimoniale indéniable.

La variété des essences végétales et la composition paysagère apparaissent avec une forte valeur patrimoniale, esthétique et paysagère.

**Justifications de la protection :**

Le terrain de cette propriété semble se répartir sur deux niveaux, le niveau bas, étant plutôt lié à une pelouse ouverte. La partie haute est aménagée autour de la maison.

Les silhouettes d'un magnifique acacia et d'un tilleul à la silhouette ronde et massive, émergent au-dessus des frondaisons d'une quantité d'arbres remarquables parmi lesquels micocouliers, sophora du Japon, épicéa...

Des glycines débordent sur la rue. Des masses buissonnantes composent un sous-bois, mêlant ifs, buis, orangers du Mexique...

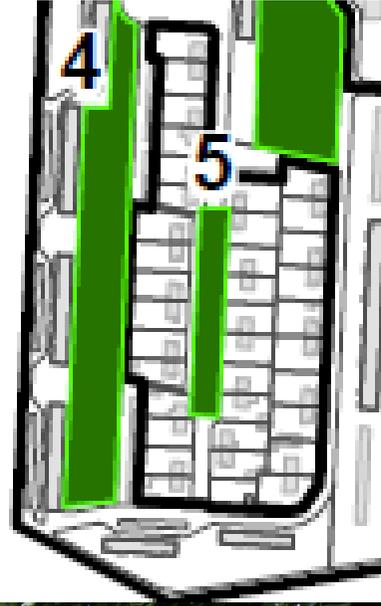
La qualité de la végétation en harmonie avec le style de cette villa mérite une attention particulière de la part de la commune.

Une démarche plus spécifique de rencontre avec le propriétaire pourrait être envisagée afin de mieux connaître les qualités de ce jardin.

**Préconisations d'entretien:**

L'entretien de ce patrimoine arboré est lié à l'action du propriétaire privé. Une vigilance dans la surveillance de ce patrimoine est nécessaire, ainsi qu'une action de sensibilisation auprès de cette personne.

N	ADRESSE – REFERENCE CADASTRALE - LOCALISATION	<b>III - L.151-22 CU</b>
4	N°1 rue du Docteur Gallouen – Parcelle BC 492	<b>ESPACES NON IMPERMEABILISABLES OU ECO AMENAGEABLES NECESSAIRE AU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE ET DE LA NATURE EN VILLE</b>
 		<p><b>Présentation de l'espace :</b> Espace vert de forme rectangulaire disposé entre la rue du Docteur Gallouen et la bande d'habitat pavillonnaire donnant sur la rue du Docteur Calmette (Parcelle BC 492). Il s'agit d'une vaste emprise engazonnée et plantée d'arbres, liée à la présence de quatre immeubles d'habitations, propriété du bailleur social Habitat 76.</p> <p>L'espace interrompu est transversalement occupé par deux batteries de stationnement. Des allées piétonnes filent de façon continue au pied des bâtiments, tandis qu'un autre linéaire assure une transition avec des bandes de garages, et les fonds des parcelles des pavillons riverains. L'espace vert assure donc à la fois un lien et une transition entre les différents éléments périphériques.</p> <p><b>Justifications de la protection :</b> Cet espace est un lieu de récréation, de rencontre, de rassemblement, et de mixité générationnelle. Une aire de jeux pour les jeunes enfants est aménagée sur un des secteurs de cet espace vert permettant la réunion des parents.</p> <p>Le végétal apparaît relativement organisé sur l'ensemble de la surface. Sans constituer des lignes strictes d'arbres, leur dispersion sur les pelouses, plutôt le long de chacune des deux allées évoquées, permet de dégager des espaces centraux relativement ouverts et ensoleillés.</p> <p>Les arbres, plantés de façon irrégulière, créent des effets de bosquets. Parfois, ces bosquets débordent sur les parcelles riveraines de par la densité des troncs des arbres qui se répartissent de part et d'autres des limites de clôtures.</p> <p>Deux variétés d'ormes constituent une jeune trame arborée soulignant les deux batteries de parking. Ailleurs, ce sont des groupements épars de tilleuls, acacias, érables sycomores, peupliers et chênes qui assurent la structuration de cet espace paysager. Le port libre de ces arbres, leurs frondaisons se rejoignant contribuent à créer une ambiance paysagère agréable. Si ces arbres, pris individuellement, semblent ne pas présenter une valeur patrimoniale forte, leur intérêt paysager en formant ce type de composition est certain. Cependant, la nature de certains arbres présents sur cet espace, en particulier les chênes, augurent d'une valeur patrimoniale et paysagère possible à long terme.</p> <p><b>Préconisations d'entretien :</b> Il est préconisé de préserver les silhouettes des arbres par des interventions raisonnées, à terme, sur chaque couronne, en gardant le port libre de ces arbres. Une diversification des essences végétales, pourrait intervenir, à terme aussi, dans le cadre de renouvellement ou du renforcement de l'ambiance arborée du secteur.</p>
		

N	ADRESSE – REFERENCE CADASTRALE - LOCALISATION	<p style="text-align: center;"><b>III - L.151-22 CU</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ESPACES NON IMPERMEABILISABLES OU ECO AMENAGEABLES NECESSAIRE AU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE ET DE LA NATURE EN VILLE</b></p>
5	N°1 rue du Docteur Calmette – Place publique	
  		<p><b>Présentation de l'espace :</b></p> <p>Situé au sein de la rue du Docteur Calmette se trouve un alignement d'arbres le long de la voirie. Ceux-ci constituent un mail homogène de tilleuls et platanes. 24 sujets au total apparaissent alignés, de part et d'autre de la rue, sur chaque trottoir.</p> <p>4 sujets parmi le groupement sont des platanes. Ils sont tous taillés de façon régulière, et présentent des silhouettes harmonieuses qui s'étalent sur la rue.</p> <p>Ils marquent ainsi une séquence paysagère agréable pour cette rue, face à des maisons individuelles mitoyennes.</p> <p><b>Justifications de la protection :</b></p> <p>La structure arborée est maintenue à l'échelle du quartier dans un équilibre harmonieux de ces silhouettes, par des tailles régulières, qui doivent être espacées dans le temps.</p> <p>L'importance de la couronne de chaque arbre, en termes de volumes, de filtre au ciel, de qualité des ombrages contribuent à qualifier cette séquence de rue.</p> <p><b>Préconisations d'entretien :</b></p> <p>Il semble nécessaire de poursuivre les modalités de gestion de ces arbres, telles qu'elles sont aujourd'hui. Il faudra sans doute veiller à diminuer le développement des « gourmands » au pied de certains tilleuls.</p> <p>Il est également préconiser de maintenir l'intégrité des bordures qui cernent les trous de plantation (certaines bordures se déchaussant).</p>

N	<b>ADRESSE – REFERENCE CADASTRALE - LOCALISATION</b>	<b>II - L.151-23 CU</b>
6	<b>Rue Camille Saint-Saëns – Place publique</b>	<b>ESPACES PAYSAGERS ET SITES POUR DES MOTIFS ECOLOGIQUES</b>
		<p><b>Présentation de l'espace :</b></p> <p>Il s'agit d'un espace vert intégré dans le dessin urbain du quartier qui est relié à la trame viaire par des venelles. Il prolonge spatialement des aires de stationnement et de retournement de certaines rues en impasse qui structurent la desserte du quartier.</p> <p>Cette place contribue à l'ambiance paysagère du quartier. Elle favorise la présence d'une trame arborée haute, moins présente dans les petits jardins.</p> <p>Situé en cœur d'îlots, il constitue un fond de décor pour les jardins des riverains, plusieurs fonds de parcelles privées donnant sur celui-ci. Il contribue donc au cadre paysager et à la tranquillité du quartier en offrant un espace de respiration dans la déambulation possible de rues à rues.</p> <p><b>Justifications de la protection :</b></p> <p>Le réseau composé de ces places plantées, constitue des respirations au cœur de ce quartier habité. Le « square » est caractérisé par une composition assez particulière, la moitié de l'espace étant simplement enherbé, l'autre étant marqué par la présence d'un double rang d'arbres de 4 catalpas bignonioides.</p> <p>Les sujets sont visiblement assez âgés, et leurs silhouettes sont assez atypiques (trunks penchés et un peu tortueux), donnant à cet espace un caractère pittoresque. Leur développement et épanouissement semble ici optimal. Leurs couronnes constituent un élément paysager intéressant esthétiquement. Leurs floraisons parfumées au début de l'été, l'intérêt visuel de leurs fructifications en gousses, les variations des colorations de leurs larges feuillages marquent agréablement l'espace. Ces arbres ont un intérêt paysager et patrimonial évident.</p> <p>Le couvert végétal du sol, constitué par des pelouses, est intéressant pour les aspects environnementaux qu'il peut jouer.</p> <p><b>Préconisations d'entretien :</b></p> <p>Ces arbres méritent les meilleures attentions de la commune, la valeur de ces arbres pouvant se révéler à long terme inestimable. Un suivi régulier de leur croissance est nécessaire.</p> <p>Des interventions pourront intervenir à long terme. Dans tous les cas, il s'agit de préserver les silhouettes naturelles des arbres, et de favoriser l'épanouissement de leurs couronnes, sans compromettre leur développement racinaire (éviter par exemple le tassement du sol).</p>

N

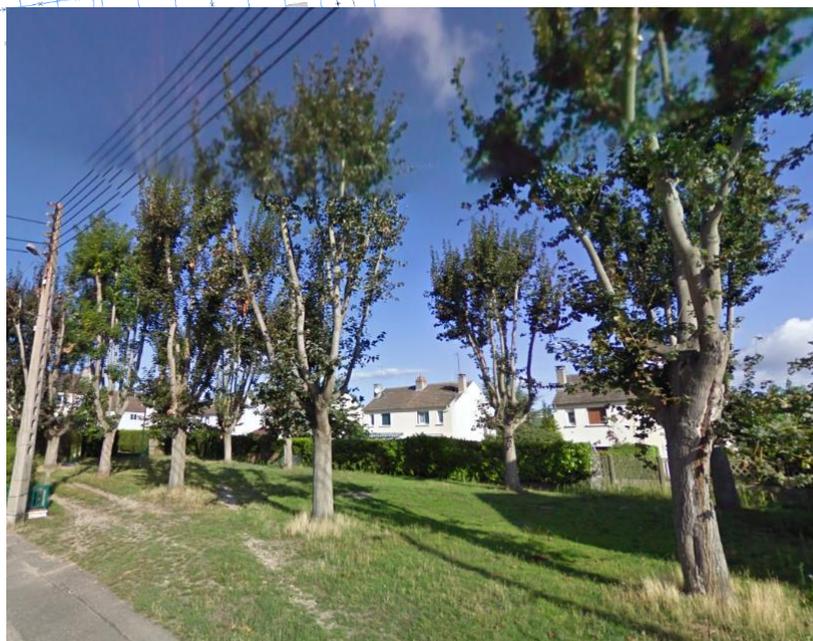
## ADRESSE – REFERENCE CADASTRALE - LOCALISATION

7

## Rue Guy Moquet et Rue Jules Massenet - Square public

## III - L.151-22 CU

ESPACES NON IMPERMEABILISABLES OU ECO AMENAGEABLES  
NECESSAIRE AU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE ET DE LA NATURE EN  
VILLE

**Présentation de l'espace :**

Il s'agit d'un espace vert intégré dans le dessin urbain du quartier, relié à la trame viaire par des venelles. Il prolonge spatialement des aires de stationnement et de retournement de certaines rues en impasse qui structurent la desserte du quartier. Cette place contribue à l'ambiance paysagère du quartier. Elle favorise la présence d'une trame arborée haute, moins présente dans les petits jardins.

Situé en cœur d'îlots, elle constitue un fond de décor pour les jardins des riverains, plusieurs fonds de parcelles privées donnant sur celle-ci. Elle contribue donc au cadre paysager et à la tranquillité du quartier, constituant ainsi un espace de respiration dans la déambulation possible de rues à rues.

L'espace, de forme rectangulaire, est rehaussé d'une trame régulière d'arbres, qui constitue une articulation, une rotule au cœur de ce dispositif urbain.

**Justifications de la protection :**

Le réseau composé de ces places plantées, constitue des respirations au cœur de ce quartier habité. Le « square » est caractérisé par la présence d'une double rangée de 6 arbres, soit 12 érables planes (Acer platanoïdes). Aujourd'hui, un sujet est manquant à la composition initiale.

Ces arbres ont subi des tailles assez sévères, sans doute pour minimiser l'impact de ces arbres en termes d'ombres et autres nuisances sur les parcelles des riverains. Si leurs silhouettes hivernales apparaissent moins harmonieuses du fait de ces tailles assez courtes sur les branches charpentières, malgré tout, en été, les couronnes de ces arbres créent une strate verte liée aux frondaisons se rejoignant et créant une ambiance paysagère agréable.

Une reprise de leur taille, pour parvenir à une forme en gobelet semble possible. Si ces arbres ne présentent pas une valeur patrimoniale forte, leur intérêt paysager est certain.

Le couvert végétal du sol, constitué par des pelouses, est intéressant pour les aspects environnementaux qu'il peut jouer.

**Préconisations d'entretien :**

Compte-tenu des tailles sévères auxquels ont été soumis ces arbres, nous préconisons un suivi de leurs tailles, sur plusieurs années, afin d'accompagner, par des tailles raisonnées, la reconstitution de couronnes harmonieuses, sans qu'elles ne prennent trop d'ampleur, mais également afin de minimiser l'impact sur les parcelles riveraines.

N

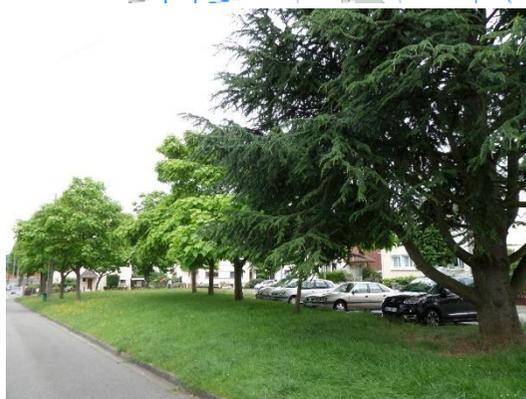
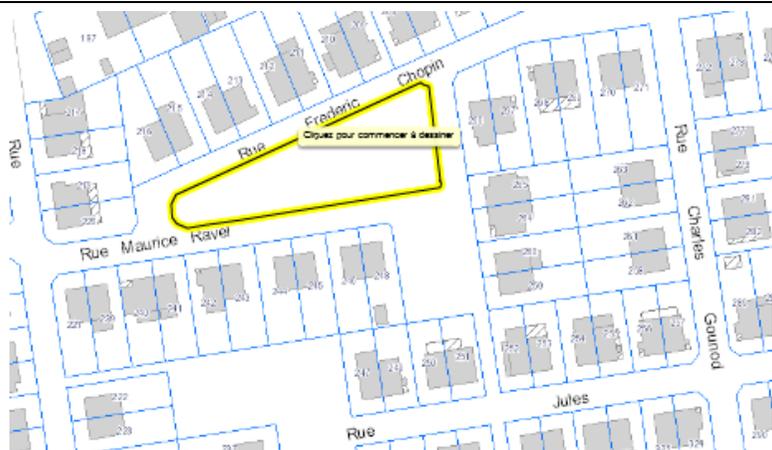
## ADRESSE – REFERENCE CADASTRALE - LOCALISATION

8

## Rue Maurice Ravel – Place publique

## II - L.151-23 CU

## ESPACES PAYSAGERS ET SITES POUR DES MOTIFS ECOLOGIQUES

**Présentation de l'espace :**

Place de forme triangulaire, cernée d'une voie de circulation. Les façades des pavillons mitoyens s'ouvrent sur cette place, ménageant de petits jardins de devant. La voirie assure donc un rôle de desserte sur les parcelles riveraines.

Le triangle central est composé d'une pelouse contenue par des bordures béton. Des stationnements transversaux entament cette forme sur l'un des côtés. La place, globalement engazonnée, est rehaussée des couronnes de plusieurs arbres.

**Justifications de la protection :**

Cette place contribue à l'ambiance paysagère du quartier. Elle favorise la présence d'une trame arborée haute, moins présente dans les petits jardins. Le haut de l'espace vert, sur la pointe, est marqué par la silhouette d'un cèdre de l'Atlas bleu encore assez jeune, mais dont la couronne s'épanouit pleinement.

L'ensemble de l'espace est occupé par une plantation de Catalpa un peu disparate dans sa répartition sur l'espace. Douze sujets, de différents âges, sont disposés sur la pelouse centrale, tandis que trois d'entre eux égayent l'espace contigu.

Leurs couronnes constituent un élément paysager intéressant esthétiquement. Leurs floraisons, parfumées au début de l'été, l'intérêt visuel de leurs fructifications en gousses, les variations des colorations de leurs larges feuillages marquent agréablement l'espace. Ces arbres ont un intérêt paysager et patrimonial évident.

Le couvert végétal du sol, constitué par des pelouses, est intéressant pour les aspects environnementaux qu'il peut jouer.

**Préconisations d'entretien :**

Un suivi régulier de leur croissance est nécessaire. Des interventions pourront intervenir à long terme.

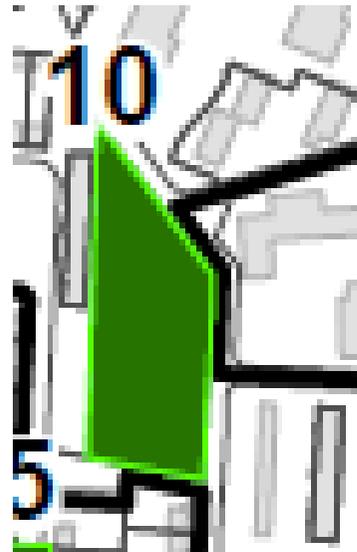
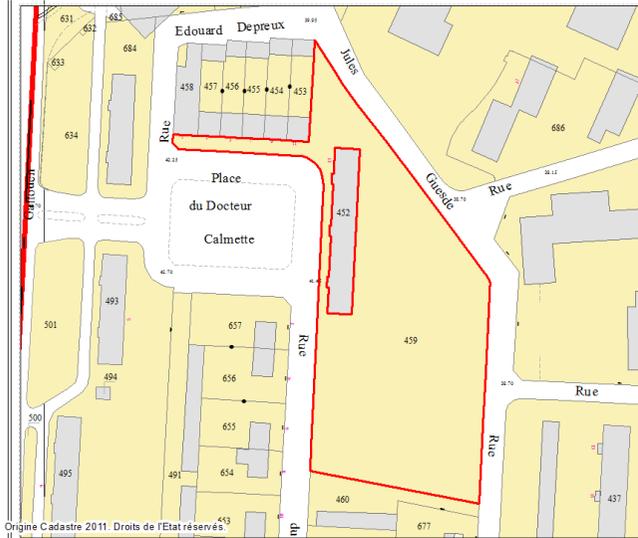
Dans tous les cas, il s'agit de préserver les silhouettes naturelles des arbres, et de favoriser l'épanouissement de leurs couronnes, sans compromettre leur développement racinaire (éviter par exemple le tassement du sol).

N	ADRESSE – REFERENCE CADASTRALE - LOCALISATION	<p style="text-align: center;"><b>III - L.151-22 CU</b>  <b>ESPACES NON IMPERMEABILISABLES OU ECO AMENAGEABLES</b>  <b>NECESSAIRE AU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE ET DE LA NATURE EN VILLE</b></p>
9	<p style="text-align: center;"><b>Rue Charles Gounot - Square public</b></p>	<p><b>Présentation de l'espace :</b></p> <p>Il s'agit d'un espace vert de forme rectangulaire intégré dans le dessin urbain du quartier, relié à la trame viaire par des venelles. Il prolonge spatialement des aires de stationnement et de retournement de certaines rues en impasse qui structurent la desserte du quartier.</p> <p>Cette place contribue à l'ambiance paysagère du quartier et favorise la présence d'une trame arborée haute, moins présente dans les petits jardins.</p> <p>Cet espace en cœur d'îlots constitue un fond de décor pour les jardins des riverains, plusieurs fonds de parcelles privées donnant sur celui-ci. Il contribue donc au cadre paysager et à la tranquillité du quartier. Il constitue un espace de respiration rehaussé d'une trame régulière d'arbres positionné au cœur du dispositif urbain.</p> <p><b>Justifications de la protection :</b></p> <p>Le réseau composé de ces places plantées, constitue des respirations au cœur de ce quartier habité. Le « square » est caractérisé par la présence d'une double rangée de 5 arbres, soit 10 érables planes (Acer platanoides) dont un sujet est manquant à la composition initiale aujourd'hui.</p> <p>Ces arbres ont subi des tailles assez sévères, sans doute pour minimiser l'impact de ces arbres en termes d'ombres et autres nuisances, sur les parcelles des riverains. Si leurs silhouettes hivernales apparaissent moins harmonieuses du fait de ces tailles assez courtes sur les branches charpentières, malgré tout, en été les couronnes de ces arbres créent une strate verte liée aux frondaisons se rejoignant et créant une ambiance paysagère agréable.</p> <p>Si ces arbres ne présentent pas une valeur patrimoniale forte, leur intérêt paysager est certain. Le couvert végétal du sol, constitué par des pelouses, est intéressant pour les aspects environnementaux qu'il peut jouer.</p> <p><b>Préconisations d'entretien :</b></p> <p>Compte-tenu des tailles sévères auxquels ont été soumis ces arbres, nous préconisons un suivi de leurs tailles, sur plusieurs années, afin d'accompagner, par des tailles raisonnées, la reconstitution de couronnes harmonieuses, sans qu'elles ne prennent trop d'ampleur, mais également afin de minimiser l'impact sur les parcelles riveraines.</p>



<b>N</b>	<b>ADRESSE – REFERENCE CADASTRALE - LOCALISATION</b>
<b>10</b>	<b>Rue Jules Guesde – Parcelle BC 459</b>

**II - L.151-23 CU**  
**ESPACES PAYSAGERS ET SITES POUR DES MOTIFS ECOLOGIQUES**



**Présentation de l'espace :**

Espace vert de forme trapézoïdale entourant un immeuble d'habitation, propriété du bailleur social Habitat 76.

Cet espace est entouré par la rue, s'ouvre sur la place du Docteur Calmette. Il accueille des espaces de loisirs, destinés aux jeux de balles, et de jeux pour les jeunes enfants.

La densité végétale présente en proximité du bâtiment semble prolonger celle qui existe dans les espaces liés à l'école, de l'autre côté de la rue.

L'espace se trouve être plus ouvert autour de l'équipement pour jeunes enfants.

**Justifications de la protection :**

Cet espace a une vocation sociale évidente : lieu de récréation, de rencontre et de rassemblement, de mixité générationnelle.

Le végétal apparaît relativement organisé autour du bâtiment. 6 platanes viennent souligner le bâtiment, s'aligner à ses pieds et se retourner le long de la rue face à l'école.

Deux bouquets d'érables sycomores viennent ici renforcer cette densité végétale. En prolongement, côté rue du Docteur Calmette, divers arbres s'élançant dans les airs : un bouleau, deux ailantes, quatre érables négundo.

Cadrant l'espace de jeux pour jeunes enfants, entre les deux rues, un alignement de jeunes chênes se développe harmonieusement. 12 sujets viennent ainsi refermer la composition de l'espace, d'autant que quelques buissons de noisetiers créent des écrans visuels entre rue et pelouses intérieures.

Le port libre de ces arbres, leurs frondaisons se rejoignant contribuent à créer une ambiance paysagère agréable.

La nature des arbres présents sur cet espace, en particulier les chênes, augurent d'une valeur patrimoniale et paysagère possible à long terme pour cet espace.

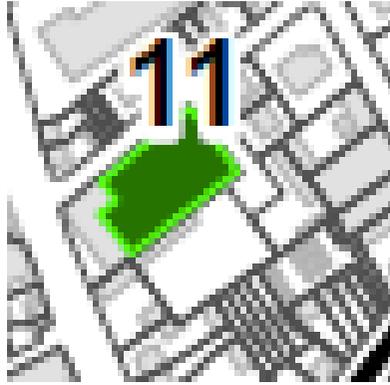
Le couvert végétal du sol, là où les équipements ne sont pas installés, constitué par des pelouses, est intéressant pour les aspects environnementaux qu'il peut jouer.

**Préconisations d'entretien :**

Il est suggéré d'assurer un suivi régulier du développement des jeunes arbres, en particulier des chênes, notamment sans tailles, afin qu'ils croissent de façon naturelle.

<b>N</b>	<b>ADRESSE – REFERENCE CADASTRALE - LOCALISATION</b>
<b>11</b>	<b>N° 3 rue Marion - Parcelle XA 504</b>

**II - L.151-23 CU**  
**ESPACES PAYSAGERS ET SITES POUR DES MOTIFS ECOLOGIQUES**



**Présentation de l'espace :**

Il s'agit d'un espace vert lié à l'école de musique, dont la parcelle (XA 504) constitue la cour intérieure. D'un point de vue fonctionnel, cet espace est utilisé comme une aire de stationnement, avec d'un côté, un stationnement ouvert sur une aire gravillonnée, et de l'autre, une surface engazonnée constitué d'un mail d'arbres assez remarquable. L'allée centrale dessinée par la circulation répétée ici permet la desserte de ces deux secteurs.

**Justifications de la protection :**

Si l'une des parties de cet espace apparait effectivement ouverte sur le ciel, et non plantée, l'autre partie est soulignée de beaux arbres. Cette zone est marquée par un peuplement de 12 tilleuls plantés initialement sur deux rangs. Aujourd'hui, un sujet est manquant au double rang (11 sujets dont deux visiblement très jeunes, ont dû être replantés assez récemment).

Les sujets plus anciens ont été soumis à certaines périodes à des tailles assurant la formation de « têtes de chat ». Ces tailles n'ont pas été réitérées depuis longtemps, ce qui explique que leurs couronnes se déploient maintenant de façon harmonieuse.

Ils constituent donc un patrimoine arboré intéressant, tant par la structure qu'ils composent que par la qualité même de cette essence d'arbres. Leurs couronnes constituent un élément paysager intéressant esthétiquement. Leurs floraisons parfumées au début de l'été, les colorations de leurs feuillages en particulier à l'automne, marquent agréablement l'espace.

Ces arbres ont un intérêt paysager et patrimonial évident et méritent les meilleures attentions de la commune. Le couvert végétal du sol, constitué par des pelouses, est intéressant pour les aspects environnementaux qu'il peut jouer.

**Préconisations d'entretien :**

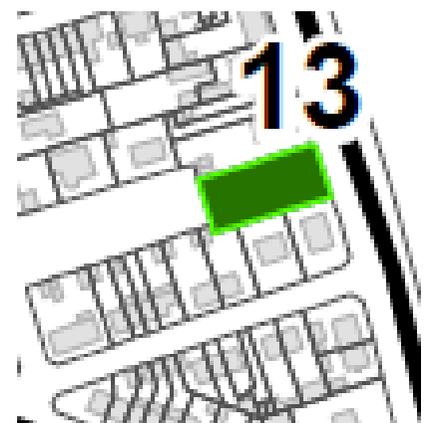
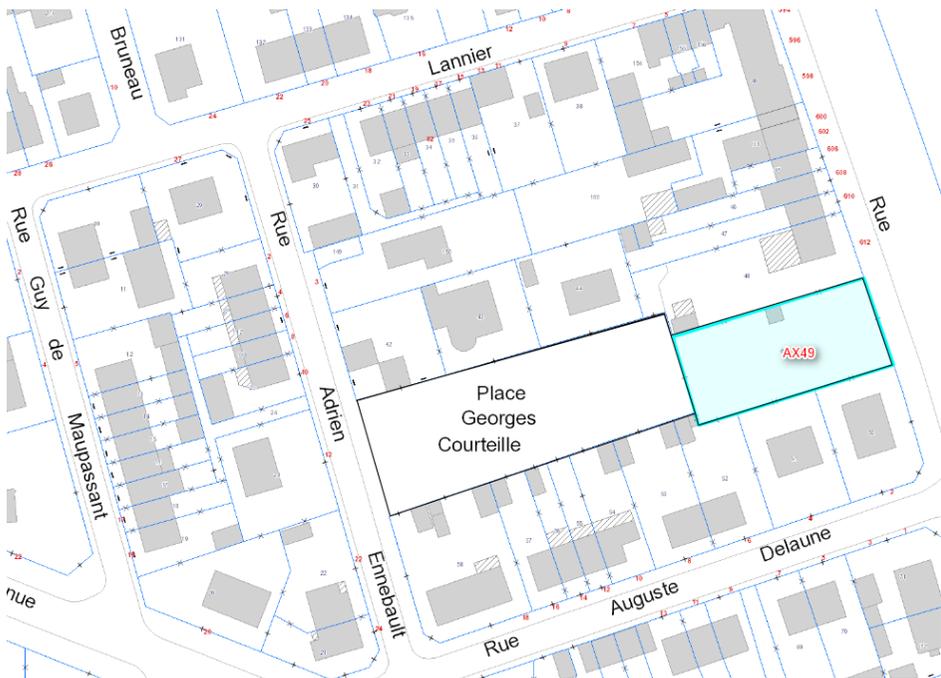
Il conviendrait de ménager les pieds de ces arbres qui sont soumis au tassement du fait du stationnement présent et potentiel source de stress pour leurs systèmes racinaires, et facteur de vulnérabilité dans leur développement à venir.

A terme, il faudra envisager des tailles d'éclaircie sur les silhouettes des tilleuls, par des techniques d'élagage doux, préservant ainsi les frondaisons.

N	ADRESSE – REFERENCE CADASTRALE - LOCALISATION	III - L.151-22 CU
12	Zone industrielle : 41 Bvd industriel - Chemin de Halage	<p style="text-align: center;">ESPACES NON IMPERMEABILISABLES OU ECO AMENAGEABLES NECESSAIRE AU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE ET DE LA NATURE EN VILLE</p>
 		<p><b>Présentation de l'espace :</b></p> <p>Localisée entre la RD 18<sup>E</sup> et le chemin du Halage, l'emprise est intégrée à la parcelle AT 165, propriété de l'État (France Domaine). Elle supporte des terrains de tennis à l'état d'abandon ainsi qu'un grand espace vert accompagné de quelques sujets arborés.</p> <p><b>Justifications de la protection :</b></p> <p>Situé en cœur de zone industriel, cet espace, sans grande valeur paysagère à ce jour, constitue avant tout un espace vert de respiration d'envergure au milieu d'une ambiance routière typique de cette catégorie d'espace urbain.</p> <p>Afin de préserver les espaces de respiration en zones d'activités économique, une réflexion pourra être engagée en vue de valoriser ce site par des aménagements paysagers, récréatifs ou sportifs en partenariat avec son propriétaire.</p> <p><b>Préconisations d'entretien :</b></p> <p>Sans objet</p>

<b>N</b>	<b>ADRESSE – REFERENCE CADASTRALE - LOCALISATION</b>
<b>13</b>	<b>Rue Adrien Ennebault : Place Georges Courteille et AX 49</b>

**III - L.151-22 CU**  
**ESPACES NON IMPERMEABILISABLES OU ECO AMENAGEABLES NECESSAIRE AU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE ET DE LA NATURE EN VILLE**



**Présentation de l'espace :**

Localisé au centre de la Rue Adrien Ennebault, la place George Courteille est un espace public constitué d'une pelouse qui accueille une douzaine de platanes.

Elle forme un espace de respiration au sein des habitations alentours et offre une ouverture paysagère avec une belle perspective sur les coteaux. Un stationnement se fait en marge de l'aire enherbée.

L'est de la place jouxte la parcelle AX 49, d'une superficie de 851 m<sup>2</sup>, propriété de EDF qui nécessite d'être maintenu vierge de construction et donc non constructible afin de permettre le maintien de cette perspective vers les coteaux. Ce site assure des fonctions de stationnement et de stockage de matériaux.

**Justifications de la protection :**

Les hautes silhouettes des platanes, menés en haut-jet, marquent agréablement la place centrale enherbée.

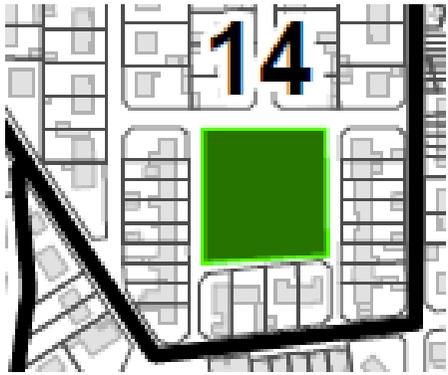
Leurs frondaisons couronnent cette place et donnent une échelle particulière à cet espace, d'autant qu'il s'ouvre sur le paysage de la vallée de la Seine, l'un de ces coteaux, et créé un effet de perspective intéressant.

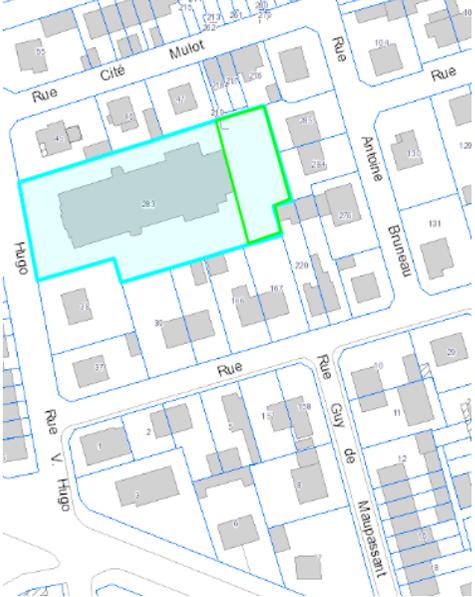
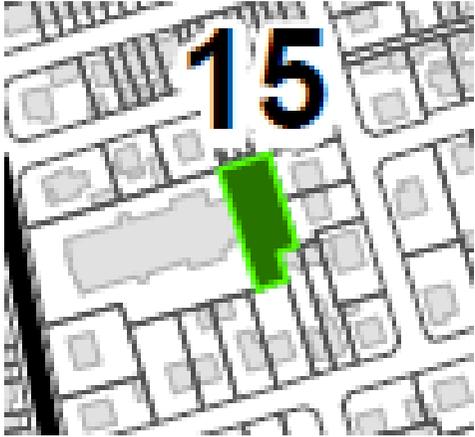
**Préconisations d'entretien :**

Il pourrait être pratiqué des tailles moins sévères sur les platanes afin de respecter leurs frondaisons et créer ainsi une voûte arborée.

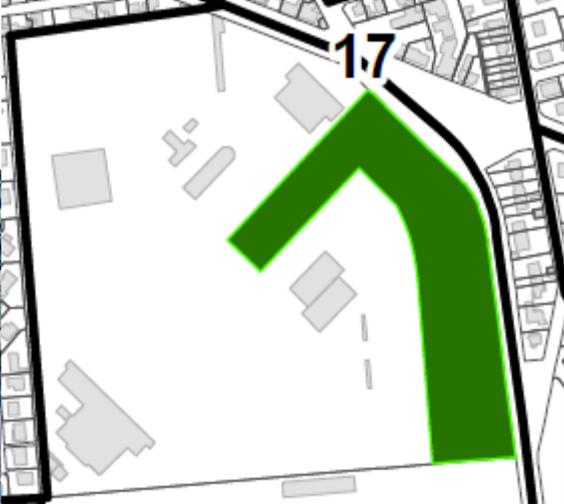
La question des stationnements latéraux, sur la bande enherbée pourrait être traitée à terme, par un aménagement cohérent des espaces, et éviter ainsi, le tassement du sol autour de chaque arbre, et leur potentielle asphyxie racinaire.

Dans le cadre d'une négociation avec EDF, la parcelle XA 49 pourrait faire l'objet d'un traitement paysager afin d'améliorer les liens visuels sur les coteaux et assurer une transition entre chacun de ces espaces.

N	<b>ADRESSE – REFERENCE CADASTRALE - LOCALISATION</b>	<b>III - L.151-22 CU</b>
14	<b>Rue Pierre et Marie Curie - Place Pierre et Marie Curie</b>	<b>ESPACES NON IMPERMEABILISABLES OU ECO AMENAGEABLES NECESSAIRE AU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE ET DE LA NATURE EN VILLE</b>
   		<p><b><u>Présentation de l'espace :</u></b></p> <p>Située à l'intersection des rue Pierre et Marie Curie et Henri Breton, la Place Pierre et Marie Curie est un espace public constitué d'espaces de stationnement et de quelques aménagements paysagers.</p> <p>Un réservoir enterré induit une surface minérale (couverture par un enrobé) difficilement transformable.</p> <p>Une trame de tilleuls marque par une composition symétrique la place, soulignant de leurs silhouettes amples et généreuses, les contours de celle-ci.</p> <p>Des massifs de plantes vivaces viennent appuyer la composition de l'espace public, soulignant une allée centrale.</p> <p><b><u>Justifications de la protection :</u></b></p> <p>La composition symétrique de cet espace, à la fois simple, sobre et efficace, vient renforcer l'identité de cet espace public, en harmonie avec la typologie urbaine et architectural du quartier.</p> <p><b><u>Préconisations d'entretien :</u></b></p> <p>Les silhouettes de tilleuls, croissant ici librement, méritent une attention particulière, afin de préserver la physionomie de chaque arbre.</p> <p>A plus long terme, seules des interventions de type taille douce, visant à éclaircir harmonieusement leurs couronnes, devront être mises en œuvre.</p>

N	ADRESSE – REFERENCE CADASTRALE - LOCALISATION	IV - L.151-20 CU
15	Rue Victor Hugo - Parcelle ZL 283	BOISEMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS DES DOMAINES ANTERIEURS AU 20 EME SIECLE
   		<p><b>Présentation de l'espace :</b></p> <p>Situé au centre de la Rue Victor Hugo, à l'arrière de l'église Saint-Vincent de Paul classée à l'inventaire du patrimoine des monuments historiques, un espace vert est marqué par la présence de trois marronniers et d'un tilleul.</p> <p>Une large bande enherbée courant en périphérie de l'ensemble de l'édifice culturel singularise cet espace, sans qu'il ne prenne un intérêt paysager majeur.</p> <p>Il constitue cependant un espace de respiration autour de l'église, met à distance le tissu urbain pavillonnaire ordonné à son entour.</p> <p>C'est aussi un espace fonctionnel, servant de stationnement pour les usagers de l'église.</p> <p><b>Justifications de la protection :</b></p> <p>Il s'agit d'un espace mettant en scène l'église, permettant ainsi de valoriser l'édifice, et de découvrir l'ampleur et la qualité de son architecture.</p> <p>Les arbres à proximité soulignent la composition de l'édifice.</p> <p><b>Préconisations d'entretien :</b></p> <p>Ayant subi des tailles assez sévères ces dernières années, les arbres ont reconstitués des silhouettes intéressantes et relativement harmonieuses.</p> <p>Toute intervention de taille devra être modérée et, autant que possible, respecter l'équilibre des couronnes actuelles.</p>

N	ADRESSE – REFERENCE CADASTRALE - LOCALISATION	III - L.151-22 CU
16	Rue Célestin Dubois - Square Pierre Mendès France - AN 401	ESPACES NON IMPERMEABILISABLES OU ECO AMENAGEABLES NECESSAIRE AU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE ET DE LA NATURE EN VILLE
		<p><b>Présentation de l'espace :</b></p> <p>Situé à l'angle de la Rue Célestin Dubois et de l'impasse Pierre de Béranger (N°100), le square Pierre Mendès France a été conçu comme un espace vert de proximité pour les résidents de l'immeuble Pierre Mendès France, propriété de Logeal Immobilière.</p> <p>Le square, ouvert mais clôturé, est disposé au sein de la parcelle AN 401.</p> <p>Un alignement d'érables champêtres souligne les contours du parking périphérique à cet espace. Ils donnent une trame régulière à la composition d'ensemble, en résonance avec le rythme et la disposition des places de stationnement.</p> <p>Deux noisetiers de Byzance d'un côté, un seul sujet de l'autre, viennent marquer les coins du site.</p> <p>Dans l'espace vert, en contre bas, deux massifs buissonnant, composés d'essences arbustives diverses, soulignent la composition et le tapis vert de la pelouse qui s'étale ici. Cet espace est marqué par un principe de symétrie, accentué par la disposition d'un escalier de forme ronde, ouvert sur cette prairie centrale.</p> <p>L'ouvrage maçonné apparaît constitué d'appareillages de briques pour les emmarchements et de pavés granit et grés pour les murets de soutènement. Il est rehaussé par la silhouette singulière d'un érable sycomore.</p> <p><b>Justifications de la protection :</b></p> <p>Cet espace présente des qualités paysagères indéniables, tant par la présence d'un patrimoine arboré dense, que par la qualité spatiale du site, des jeux de niveaux créés et de l'intérêt architectural de l'escalier.</p> <p>L'esprit général de cet espace est riche et singulier. Les effets esthétiques liés aux espèces végétales présentes permet des variations d'ambiances du printemps à l'automne</p> <p><b>Préconisations d'entretien :</b></p> <p>La préservation de cet espace, des trames arborées doit être envisagée à long terme. Les silhouettes des arbres, leurs couronnes libres et naturelles doivent être préservées. L'esprit du lieu doit être entretenu.</p>

N	<b>ADRESSE – REFERENCE CADASTRALE - LOCALISATION</b>	<b>I - L.151- 19 CU</b>
17	<b>76 Avenue du 14 juillet – Stade Jean Adret – BI 76</b>	<b>ELEMENTS DE PAYSAGE, ESPACES OU IMMEUBLES À VALORISER ET PROTEGER POUR DES MOTIFS CULTUREL HISTORIQUE OU ARCHITECTURAL</b>
  		<p><b>Présentation de l'espace :</b></p> <p>La superficie totale du stade et de ces équipements (piscine, cours de tennis, terrains de foot, espaces verts, stationnements, fosse...) représente 92 668 m<sup>2</sup>. Le stade est propriété privée de la commune de Sotteville-lès-Rouen (BI 76).</p> <p>L'entrée du stade se réalise par un couloir de type mural permettant l'accès des spectateurs. L'espace est composé de jeunes frênes plantés à l'entrée et d'un alignement de peupliers qui donne une vue panoramique sur les coteaux de la Seine.</p> <p>L'arrière de la piscine est planté de marronniers et de catalpas intégrés à un espace vers végétalisé.</p> <p><b>Justifications de la protection :</b></p> <p>L'ampleur de l'espace paysager considéré ici, la diversité des structures paysagères, des essences d'arbres constituant les alignements ou bouquets d'arbres est intéressant.</p> <p>Ce patrimoine arboré pourrait paraître un peu en désuétude, néanmoins des actions de replantation ont été entreprises.</p> <p>La qualité de certaines silhouettes d'arbres marquant cet espace, la qualité des espaces ouverts entre ces alignements, le fait que certaines structures arborées viennent souligner le réseau des allées ou les limites du terrain, contribue grandement à qualifier positivement cet espace.</p> <p><b>Préconisations d'entretien :</b></p> <p>La préservation des espaces verts et des trames arborées doit être envisagée à long terme. La silhouette des arbres, leurs couronnes libres et naturelles doivent être préservées.</p> <p>Un plan de renouvellement des alignements d'arbres doit être envisagé avec l'objectif d'enrichir la palette végétale constituant la trame arborée. Il est ainsi préconisé de compléter l'actuelle par une nouvelle trame arborée composée d'essences nobles et pérennes, jouant un rôle paysager certain et d'enrichissement de la biodiversité au cœur de la ville.</p>

N	ADRESSE – REFERENCE CADASTRALE - LOCALISATION	I - L.151- 19 CU
18	173 Avenue du 14 juillet – Cimetière – BE 73	ELEMENTS DE PAYSAGE, ESPACES OU IMMEUBLES À VALORISER ET PROTEGER POUR DES MOTIFS CULTUREL HISTORIQUE OU ARCHITECTURAL
  		<p><b>Présentation de l'espace :</b></p> <p>Propriété de la Commune de Sotteville-lès-Rouen, le cimetière est accessible par l'avenue du 14 Juillet. D'une emprise de 61 343 m<sup>2</sup>, il est composé d'allées paysagères sur lesquelles sont plantées des alignements d'acacias en première partie des allées, et de tilleuls ensuite.</p> <p>La qualité des silhouettes de ces arbres contribue à créer une ambiance paysagère de qualité et des ombrages appréciables.</p> <p><b>Justifications de la protection :</b></p> <p>Les alignements, qu'ils soient de tilleuls ou d'acacias, disposés de part et d'autre des allées centrales qui composent le cimetière, viennent contribuer à une ambiance paysagère et végétale de qualité.</p> <p>Ces structures arborées viennent conforter le plan de composition d'ensemble du cimetière, et soulignent les allées principales.</p> <p>Compte tenu de l'âge de ces arbres, leur croissance a favorisé l'épanouissement de leurs couronnes, avec des silhouettes libres, ce qui a permis de créer des arches de verdure au-dessus des allées.</p> <p>Le système des troncs et des ramures des acacias présentent de véritables attraits esthétiques et graphiques.</p> <p>Les silhouettes plus traditionnelles des tilleuls viennent renforcer la sobriété de ce lieu. De telles structures arborées contribuent fortement à la déclinaison des trames vertes en milieu urbain.</p> <p><b>Préconisations d'entretien :</b></p> <p>Les entretiens à réaliser à terme, ne viseront qu'à maintenir les silhouettes des arbres dans leur ampleur actuelle, ceci afin de préserver les qualités paysagères du site. Dans ce contexte, seules des actions de gestion par élagage doux pourront être mises en œuvre.</p>